

## Chapitre 4

### Transparence et redevabilité vers des résultats pour le développement

*L'accord de Partenariat de Busan accorde une place centrale à la transparence, à la redevabilité mutuelle entre partenaires et à la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de la coopération et vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Ce chapitre analyse la situation et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des principaux engagements de Busan sur la transparence et la redevabilité. Il pose les questions suivantes : Est-ce que les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent le standard commun récemment convenu pour publier leurs informations sur les ressources de coopération pour le développement ? Est-ce qu'ils fournissent ces informations en temps opportun de façon exhaustive, et fournissent-ils des données prospectives ? Au niveau national, les fournisseurs de coopération sont-ils suffisamment prévisibles pour permettre aux pays en développement de planifier leurs programmes de développement ? Est-ce que chaque pays en développement a un processus en place pour évaluer les progrès mutuels accomplis vers la réalisation des objectifs de développement, et est-ce que cela inclut les parties prenantes non-étatiques telles que la société civile et le secteur privé ?*

La transparence et la redevabilité sont essentielles à l'obtention de résultats de développement. L'accord de Partenariat de Busan énonce que l'obtention de résultats nécessite une redevabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes au développement, et que des pratiques transparentes constituent la base d'une redevabilité accrue.

Ces dernières années, la transparence est devenue un sujet politique important du programme de développement. Plusieurs initiatives conjointes ont vu le jour afin de promouvoir et soutenir la transparence, de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) au Partenariat pour un gouvernement transparent (*Open Government Partnership*) ou au Partenariat en faveur de budgets ouverts (*Open Budget Partnership*). En juin 2013, le Groupe de pays du G8 a lancé sa Charte pour l'ouverture des données et s'est engagé à « veiller à ce que les données sur l'aide publique au développement du G8 soient ouvertes, fournies dans les délais, exhaustives et comparables » (Bureau du Conseil des ministres du Royaume-Uni, 2013). Aux côtés des initiatives collectives, des acteurs individuels se sont efforcés d'améliorer la transparence de leurs opérations et systèmes, y compris des informations plus accessibles et en temps opportun sur les ressources, activités et résultats.

---

*La mise à disposition de la bonne information au bon moment est essentielle pour créer une confiance mutuelle entre partenaires et corriger les déséquilibres de pouvoir dans les relations de coopération.*

---

En 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide avait déjà reconnu la transparence comme un préalable à l'aide publique destinée aux efforts de développement et à la mobilisation et l'affectation efficaces des ressources. En 2008, le Programme d'Action d'Accra a accordé plus d'importance à la surveillance parlementaire et à la transparence dans la gestion des finances publiques des pays en développement, en soulignant également la nécessité de prendre des mesures plus énergiques pour lutter contre la corruption. À leur tour, les fournisseurs de coopération ont promis de diffuser régulièrement des informations détaillées et actualisées sur les dépenses consacrées au développement. Dans l'ensemble, ces évolutions indiquaient clairement la reconnaissance de l'importance de la transparence pour établir une confiance réciproque entre partenaires et corriger les déséquilibres de pouvoir dans les relations de coopération.

Depuis 2005, l'agenda de la transparence a considérablement évolué, élargissant son champ d'action, passant de la transparence entre gouvernements à l'amélioration de l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes. L'esprit de l'accord de Partenariat de Busan consiste essentiellement à fournir la bonne information au bon moment à un plus large éventail d'acteurs, depuis les citoyens jusqu'aux praticiens de l'aide et aux chercheurs. Il s'agit que les citoyens des pays en développement obtiennent davantage d'informations sur les ressources fournies à leur pays et susceptibles de les aider dans leur vie quotidienne ; que les contribuables des pays fournisseurs soient mieux informés de la façon dont leurs impôts sont dépensés et de l'impact qu'ils ont ; et que les gouvernements et les spécialistes de l'aide dans les pays en développement puissent mieux planifier leurs budgets et activités.

La transparence est indispensable à la planification d'un développement efficace. C'est aussi un préalable à la prévisibilité de la coopération pour le développement. La Déclaration de Paris a reconnu qu'il fallait procurer une plus grande prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux pays en développement de planifier et de gérer de

manière efficace leurs programmes de développement à court et moyen terme. Dans le Programme d'action d'Accra (PAA), les fournisseurs de coopération pour le développement se sont engagés à « [fournir] régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans. » Conscient du fait que les informations sur la planification prévisionnelles peuvent faire l'objet d'incertitudes et être soumises à des contraintes procédurales internes, le PAA a appelé à fournir « au minimum les affectations de ressources indicatives que les pays en développement pourront intégrer dans leurs cadres de planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques », tout en engageant en même temps les fournisseurs à « lever toute contrainte les empêchant de communiquer ces informations » (PAA, 2008). Cependant, les progrès vers cet engagement ont été lents. Le Forum de haut niveau de Busan a intensifié la pression exercée sur les fournisseurs qui ont approuvé le PAA, les invitant à fournir d'ici à 2013, des plans prévisionnels indicatifs sur une période de trois à cinq ans. D'autres acteurs ont également été invités à s'efforcer de fournir leurs informations de planification de manière similaire.

L'accord de Partenariat de Busan souligne que la transparence représente plus qu'un outil de planification indispensable : elle constitue le fondement de la redevabilité. Des informations transparentes et équitables sur les ressources, leurs modalités, conditions, objectifs et résultats servent de base aux évaluations mutuelles des progrès accomplis. Des cadres nationaux inclusifs et transparents sous la direction des pays pour effectuer le suivi des progrès réalisés et promouvoir la redevabilité mutuelle constituent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre des engagements de Busan.

Ce chapitre expose brièvement les résultats des trois indicateurs qui ont été conçus pour mesurer les progrès vers la réalisation des principes de transparence et de redevabilité :

- Indicateur 4 : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public.
- Indicateur 5 : La coopération pour le développement est davantage prévisible.
- Indicateur 7 : La responsabilité (redevabilité) mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs.

#### **Indicateur 4 : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public**

---

*En adoptant le standard ouvert et commun, les fournisseurs se sont engagés à améliorer la mise à disposition en temps voulu des données sur l'aide, à les fournir de façon exhaustive, et à fournir des données prospectives sur l'aide au développement.*

---

L'accord de Partenariat de Busan confie aux parties prenantes de la coopération pour le développement la responsabilité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité au public des informations portant sur la coopération et autres ressources liées au développement. Cet engagement comporte un aspect important qui consiste à « appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu

d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement [...] » (aPB, 2011 : paragraphe 23c). L'aPB a exigé l'élaboration de ce standard commun (décrit dans l'encadré 4.1) et la publication des calendriers de mise en œuvre avant fin 2012, dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015.

La communauté internationale pour le développement a répondu dans les délais : le standard commun et ouvert (GT-EFF, 2012) a été approuvé lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en juin 2012. En décembre 2012, un total de 35 fournisseurs d'aide publique au développement (APD) avait publié des calendriers indiquant la manière et la date de mise en œuvre du standard<sup>1</sup>.

### *Que mesure cet indicateur ?*

Indicateur 4 : Une mesure de l'état d'application du standard commun par chaque fournisseur de coopération pour le développement.

Objectif-cible d'ici à 2015 : l'application complète du standard commun d'ici à décembre 2015.

#### Encadré 4.1. En quoi consiste le standard commun ?

Le standard commun regroupe trois systèmes et processus complémentaires de suivi des flux de coopération pour le développement. Deux systèmes de notification du CAD/OCDE : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD/OCDE qui comportent des données statistiques complètes ; et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) : un système d'auto-publication avec envoi de notifications dans un registre qui fournit des données opérationnelles actuelles sur les activités des fournisseurs de coopération.

Le standard commun permet aux fournisseurs de coopération pour le développement de rendre les informations plus transparentes au regard de quatre dimensions de « bonne pratique », et les y encourage :

1. **une meilleure accessibilité** aux informations historiques, actuelles et futures sur les apports d'aide
2. des informations **plus détaillées** sur les projets et programmes d'aide (une meilleure exhaustivité)
3. **une couverture** et une participation élargies (au-delà de l'APD et des seuls donateurs traditionnels)
4. **la publication en temps voulu** et l'actualisation plus fréquente des informations sur le financement du développement.

Le standard commun est le résultat de consultations menées par les représentants d'acteurs-clés, notamment les pays partenaires de l'IITA, les OSC, le secrétariat de l'IITA, le groupe de travail du CAD sur les statistiques de financement du développement, le secrétariat du CAD et le *Building Block* de Busan sur la transparence. Ensemble, elles portent également le nom de Groupe *ad hoc* sur le standard commun.

L'indicateur évalue la publication d'informations par voie électronique pour chaque fournisseur de coopération sur la base de trois dimensions : la ponctualité, l'exhaustivité et son caractère prévisionnel (graphique 4.1). Pour chacune de ces dimensions, le fournisseur est évalué par rapport aux informations qu'il fournit aux systèmes de l'IITA et de l'OCDE. L'indicateur utilise le meilleur score des deux systèmes<sup>2</sup> :

1. La dimension portant sur la **ponctualité** a pour but d'analyser la fréquence à laquelle les données sont soumises et le temps de décalage existant avant qu'elles ne soient fournies, autrement dit, si l'information<sup>3</sup> est d'« actualité ». Un score est attribué aux différentes fréquences et aux différents temps de décalage de présentation des données.
2. La dimension portant sur **l'exhaustivité** détermine si les fournisseurs publient des informations circonstanciées sur leurs ressources par rapport à des champs de données convenus dans le standard commun<sup>4</sup>. Pour ce faire, chaque champ de données compris dans le standard commun est contrôlé afin de déterminer si des données s'y trouvent.
3. La dimension portant sur le **caractère prévisionnel** des données a pour but de déterminer si les fournisseurs publient des données prévisionnelles détaillées par l'intermédiaire de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'OCDE (OCDE, 2012a) ou du registre de l'IITA<sup>5</sup>. La première question porte sur la période que couvrent les données : avec combien d'années d'avance les données sont-elles disponibles ? La deuxième question est la suivante : quel est le niveau de détail des données ? Les données sont-elles divisées par activités ou secteurs ou bien regroupées dans une enveloppe-pays ?

Les points attribués à chaque dimension sont multipliés par le taux de couverture qui mesure la part de l'APD (ou, en ce qui concerne la dimension qui porte sur le caractère prévisionnel, la part de l'aide-programmable par pays<sup>6</sup>) attribuée à chacun des systèmes en 2012.

Qui est évalué ? L'ensemble des fournisseurs d'APD qui ont approuvé l'accord de Partenariat de Busan et publié des calendriers de mise en œuvre du standard commun. L'évaluation pilote couvre un total de 39 fournisseurs de coopération<sup>7</sup>.

Graphique 4.1. Comment est conçu l'indicateur 4 ?



## *Quel est l'état d'avancement ?*

*Les fournisseurs de coopération ne publient pas d'informations suffisamment complètes, prévisionnelles et en temps opportun sur les ressources dédiées à la coopération au développement.*

L'évaluation-pilote fournit une première indication sur le niveau de mise en œuvre du standard ouvert et commun. Elle vise à fournir des premières données de référence sur lesquelles les fournisseurs pourront construire et s'améliorer pour renforcer la mise en place du standard commun d'ici à 2015. En évaluant les données existantes des fournisseurs aux trois systèmes du standard commun, l'évaluation-pilote n'a pas encore été, au moment de la publication, soumise à la validation par les fournisseurs de coopération.

Les fournisseurs publient-ils des informations complètes, prévisionnelles et dans les délais sur les ressources de coopération pour le développement ? Pas encore. Les fournisseurs publient en moyenne des données une fois par an. Ces données datent de six à neuf mois et l'information n'est fournie que sur 50 % des champs du standard commun. La fourniture d'informations prévisionnelles représente un défi : 25 % des fournisseurs ne fournissent aucune information prévisionnelle au travers des systèmes du standard commun.

Alors que la construction de l'indicateur envisage d'évaluer la performance au travers d'une notation à cinq niveaux, la nature de « pilote » que revêt l'évaluation n'a pas permis de définir une base solide pour évaluer de façon définitive les fournisseurs. Sur la base de l'évaluation préliminaire, trois grandes catégories peuvent être identifiées :

- Les fournisseurs qui fournissent des données fréquentes et/ou fournissent des données complètes et prévisionnelles (environ 10 % des fournisseurs). Par exemple, le Royaume-Uni fournit des données mensuelles qui ne datent jamais de plus d'un mois. Les informations sont fournies pour plus de 65 % des champs de données et les informations sont transmises par activité pour les deux années à venir, et à hauteur de plus de 60 % pour la troisième année. Les Pays-Bas et la Suède fournissent des données avec une grande ponctualité et la Finlande se distingue principalement par une excellente fourniture de données prévisionnelles par activité.
- Les fournisseurs dont la fourniture de données est moins ponctuelle mais qui fournissent des données prévisionnelles, généralement par enveloppes-pays (environ 50 % des fournisseurs). Ces fournisseurs amélioreraient leur performance en respectant l'échéance de fourniture des données au SNPC ou en fournissant au moins des données semestrielles.
- Les fournisseurs qui présentent un niveau moyen de ponctualité et d'exhaustivité, mais qui sont trahis par leur manque – voire l'absence – de fourniture de données prévisionnelles. (Un tiers de tous les fournisseurs).

Enfin, l'évaluation a inclus trois fournisseurs<sup>8</sup> qui ont publié des calendriers de mise en œuvre du standard commun mais qui n'ont pas commencé à fournir des informations aux systèmes du standard commun car ils ne se sont que récemment affiliés au CAD. Ils

entrent dans le cadre de l'évaluation afin de reconnaître le fait qu'ils ont publié des calendriers de mise en œuvre et de faciliter le suivi et la reconnaissance de leurs progrès en matière de publication d'information aux systèmes du standard commun lors des prochaines évaluations.

***Le point de départ : De quelle manière les fournisseurs mettent en œuvre chaque dimension de l'indicateur ?***

*Ponctualité – d'importants progrès à réaliser*

---

*Les données doivent être publiées beaucoup plus rapidement et régulièrement : dans la plupart des cas les données ne sont publiées qu'une fois par an et datent déjà de six à neuf mois.*

---

Les pays et organisations fournisseurs appartiennent à trois catégories au regard de leur performance en matière de ponctualité :

1. Une minorité de fournisseurs publient des données au moins trimestrielles (environ 15 % des fournisseurs). Par exemple, les Pays-Bas et le Royaume-Uni détiennent les meilleures performances en matière de ponctualité car ils fournissent mensuellement des informations qui datent de moins d'un mois.
2. Plus d'un tiers ont publié des données annuelles et respecté l'échéance de présentation du questionnaire relatif au SNPC du 15 juillet 2013 (environ 40 % des fournisseurs).
3. Presque la moitié des fournisseurs fournissent des données annuelles, mais ont dépassé l'échéance de fourniture des données au SNPC, ou ne transmettent pas de données au SNPC (les deux catégories confondues reviennent à environ 45 % des fournisseurs).

Ces résultats indiquent que les données pourraient être publiées beaucoup plus rapidement et régulièrement. En moyenne, un fournisseur de coopération publie des données seulement une fois par an et ces données datent déjà de six à neuf mois à la date de leur publication. Sur les pays et organisations évalués qui fournissent des informations au SNPC, la moitié a dépassé l'échéance de présentation de rapport en 2013. Globalement, les résultats indiquent que les fournisseurs de coopération ne déploient toujours pas suffisamment de moyens pour respecter les engagements pris lors de la Déclaration de Paris en 2005 en ce qui concerne la fourniture de données sur les flux liés la coopération.

*Exhaustivité – un bon départ*

---

*La communauté des fournisseurs de coopération est à mi-chemin d'une fourniture complète des champs du standard commun. Certains fournisseurs ne publient pas des informations de base comme les dates de début de projets.*

---

L'évaluation indique qu'en moyenne, des données sont soumises pour plus de 50 % des champs de données. Ainsi, la communauté des fournisseurs doit encore parcourir la

moitié du chemin afin de fournir des données pour l'ensemble des champs de données du standard commun. Toutefois, les écarts de performance entre les fournisseurs sont importants. Les six fournisseurs détenant les meilleurs scores pour l'exhaustivité (GAVI Alliance, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Banque mondiale) fournissent des données pour plus de 60 % des champs de données convenus. Certains autres fournisseurs ne publient pas certaines données de base telles que la date de début des activités.

### *Informations prévisionnelles – des efforts supplémentaires à fournir*

*Des efforts supplémentaires importants sont nécessaires pour obtenir la publication large d'informations prévisionnelles détaillées sur les activités de développement.*

La majorité des fournisseurs de coopération (plus de 75 %) publie des informations prévisionnelles par l'intermédiaire des systèmes du standard commun. Neuf d'entre eux (l'Autriche, la Belgique, l'Union européenne, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et le Programme Alimentaire Mondial) ont publié des données prévisionnelles activité par activité. Il s'agit d'un effort important pour aider les pays en voie de développement à budgétiser efficacement. Vingt-et-un autres fournisseurs publient des enveloppes budgétaires globales au niveau national.

Cela signifie que le quart restant des fournisseurs ne publie aucune information prévisionnelle par l'intermédiaire des systèmes du standard commun, notamment un certain nombre de fournisseurs qui donnent des informations pour l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles mais dans le cadre d'une politique de confidentialité qui n'en permet pas la publication<sup>9</sup>.

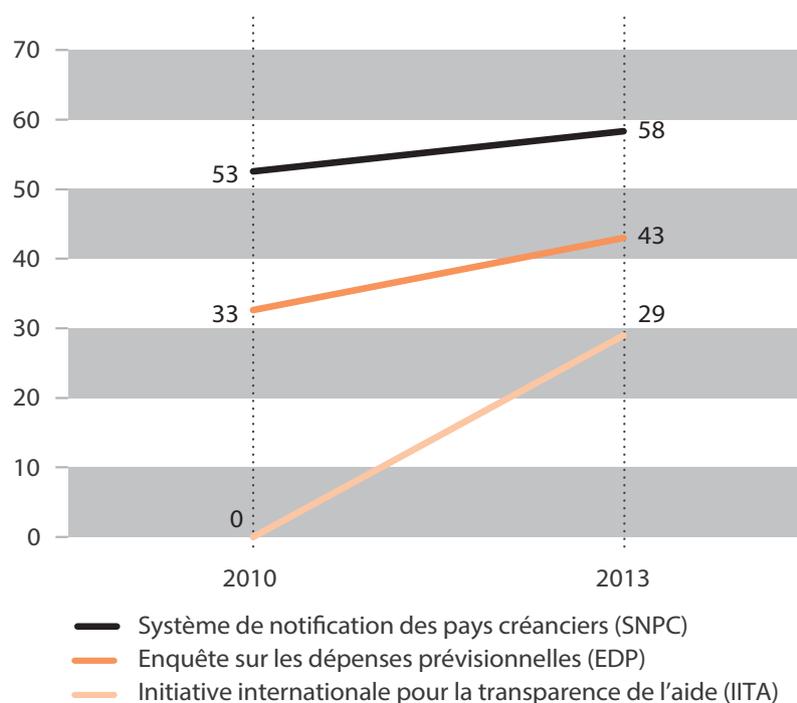
### ***Mise en œuvre du standard commun : Les prochaines étapes d'ici à 2015***

Les résultats de cette évaluation pilote apportent les fondements pour les évaluations futures mais ne permettent pas encore de mesurer le progrès au fil du temps<sup>10</sup>. Malgré tout, une augmentation du nombre de fournisseurs de coopération qui ont transmis des données aux systèmes du standard commun entre 2010 et 2013 (graphique 4.2) donnent une première indication du progrès réalisé dans la mise en œuvre du standard commun.

Au total, les systèmes du standard commun prennent actuellement en compte des informations de 65 fournisseurs de coopération et 22 d'entre eux fournissent des données aux 3 systèmes (graphique 4.3). Cela démontre un élan encourageant qui va dans le sens d'un accroissement de la transparence et d'un partage d'informations comme l'exige l'accord de Partenariat de Busan.

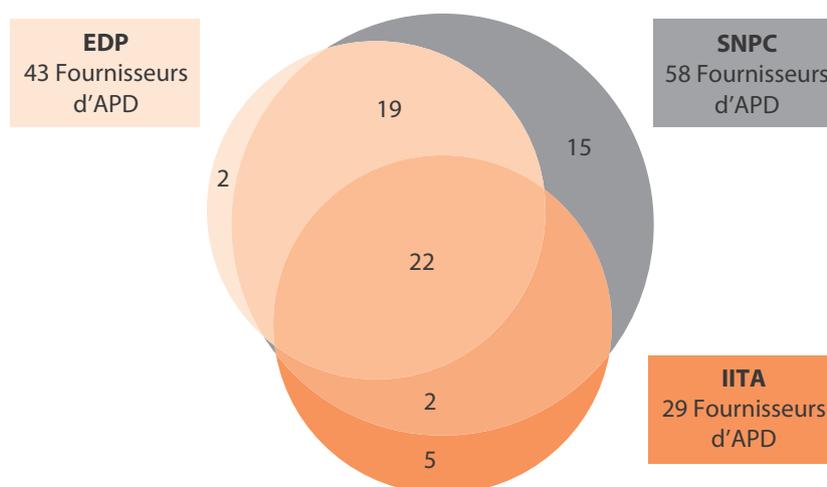
Néanmoins, la mise en œuvre du standard commun implique davantage que la simple fourniture de données à ces systèmes : cela implique la publication en temps opportun de données détaillées et prévisionnelles. Ces résultats d'évaluation révèlent la nécessité, pour les fournisseurs, d'être plus ambitieux et de redoubler d'efforts afin de répondre aux besoins en informations des pays membres et de remplir les objectifs consistant à mener à bien la mise en œuvre complète du standard commun d'ici à décembre 2015.

Graphique 4.2. Augmentation du nombre de fournisseurs d'APD présentant des données aux systèmes du standard commun



*Remarque :* Comprend l'ensemble des fournisseurs d'APD et exclut les ONG et les organisations du secteur privé. Les chiffres de l'IITA 2013 incluent ceux qui ont présentés leurs données avant le 31 décembre 2013. Les chiffres du SNPC indiquent l'année des données et, pour 2013, incluent les nouveaux membres du CAD. Les chiffres de l'EDP indiquent l'année de l'enquête (par exemple, 2010 fait référence à l'enquête de 2010 sur les données de 2010-12).

Graphique 4.3. Nombre de fournisseurs transmettant des données aux systèmes du standard commun, 2013



SNPC: Système de notification des pays créanciers  
 EDP: Enquête sur les dépenses prévisionnelles  
 IITA: Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Des actions urgentes sont nécessaires pour que l'ensemble des fournisseurs démontre des progrès d'ici à 2015: 1) accroître la ponctualité de la fourniture des données et respecter au minimum les échéances fourniture des données tout en s'efforçant d'augmenter la fréquence de fourniture d'information ; 2) publier des données pour au moins 60 % des champs de données convenus ; 3) s'efforcer de publier des données prévisionnelles au moins par enveloppes-pays pour l'ensemble du portefeuille de coopération. Le fait que plusieurs fournisseurs affichent déjà une très bonne performance sur les trois dimensions de l'indicateur indique qu'il est techniquement possible de transmettre des données détaillées, prévisionnelles et en temps voulu.

---

*Les calendriers de mise en œuvre des fournisseurs présentent un niveau d'ambition prometteur d'ici à 2015 pour la publication d'information sur les flux de coopération pour le développement.*

---

Que nous apprennent les calendriers de mise en œuvre des fournisseurs ? Ils annoncent un progrès rapide potentiel d'ici à 2015. Par exemple, plusieurs fournisseurs ont prévu de publier des données au moins à chaque semestre et d'accroître la couverture globale de l'APD en impliquant un plus grand nombre de leurs organismes d'exécution. Certains prévoient d'accroître le champ des données qu'ils fournissent au standard commun pour y inclure les flux non-APD, tandis que d'autres encore prévoient de transmettre des données pour un plus grand nombre de champs de données prévus par le standard commun. En outre, la présentation de rapports prévisionnels devrait augmenter pour permettre l'accroissement de la publication des enveloppes budgétaires globales au niveau national. Bien que des efforts considérables restent à fournir pour réaliser une publication généralisée de données détaillées et prévisionnelles sur les activités, le fait que certains fournisseurs prévoient de publier des données sur les activités jusqu'à quatre années en avance offre un exemple stimulant et contribue grandement à la mise en œuvre globale du standard commun.

### ***Enseignements tirés de l'évaluation pilote : Comment mesure-t-on la qualité et l'utilité des données ?***

Cet indicateur a été mis à l'essai avec pour objectif de tester la méthodologie et de tirer des enseignements afin de continuer d'affiner la démarche. La présente section propose une synthèse des problématiques clés concernant la qualité et l'utilité des données qui sont ressorties lors du processus d'élaboration et de mise à l'essai de cet indicateur.

En mesurant la mise en œuvre du standard commun, cet indicateur a pour but de respecter l'esprit inclusif de l'accord de Partenariat de Busan et de mesurer la transparence des fournisseurs non seulement envers les pays en voie de développement mais, plus globalement, envers l'ensemble des parties prenantes de la coopération pour le développement. En évaluant la fourniture d'informations sur les plateformes en ligne, l'indicateur apporte une variable indicative de l'accessibilité au public des données sur la coopération pour le développement.

---

*Un élément fondamental de la transparence est de fournir des données utiles pour les pays en développement.*

---

Toutefois, la transmission de données utiles pour les pays en voie de développement est un élément essentiel de la transparence. En se concentrant sur la fourniture des données globales, l'indicateur ne tient pas encore compte de l'utilité des données pour les gouvernements et autres parties prenantes des pays en voie de développement. Une consultation avec les parties prenantes du Partenariat mondial sur l'indicateur de transparence a confirmé de grandes ambitions visant l'évaluation future de la qualité et de l'utilité des données.

Les données du SNPC de l'OCDE font déjà l'objet d'une assurance qualité compte tenu de la nature statistique de l'information. Néanmoins, l'analyse et la poursuite de l'amélioration de la qualité des données soumises au SNPC font l'objet d'efforts continus, tout comme des efforts sont aussi en cours pour commencer à améliorer la qualité des données contenues dans le registre de l'IITA.<sup>11</sup> Ces initiatives pourraient servir à réaliser un examen quantitatif de la qualité des données dans la prochaine version de cet indicateur. Toutefois, il faudra fournir des efforts supplémentaires pour déterminer une façon de mesurer la qualité des données de manière constante dans des systèmes différents par nature et dont les objectifs diffèrent.

L'évaluation de l'utilité des données implique l'étude de la partie utilisateur de l'équation<sup>12</sup>. La question qui se pose sur la manière de regrouper l'offre et la demande en matière d'informations en une seule évaluation mérite une attention future toute particulière de la part de l'ensemble des parties prenantes. Dans une certaine mesure, le cadre de suivi du Partenariat mondial prend en compte d'ores et déjà les informations reçues par les pays en voie de développement, en mesurant la disponibilité des plans de dépenses prévisionnels des fournisseurs (indicateur 5b) et l'enregistrement du financement de la coopération pour le développement dans les budgets publics (indicateur 6). Compte tenu des indicateurs existant, les parties prenantes du Partenariat mondial sont invitées à envisager et proposer des dispositifs permettant de récolter les éléments d'informations restants sur l'utilisation des données dans le cadre de cette démarche.

## **Indicateur 5 : La coopération pour le développement est davantage prévisible**

---

*Les financements qui arrivent en retard, ou dont le montant diffère de celui prévu, peuvent réduire la capacité des gouvernements des pays en développement à mettre en œuvre leurs politiques et stratégies de développement, et à optimiser l'affectation des ressources.*

---

La Déclaration de Paris reconnaît que des flux de coopération prévisibles permettent aux gouvernements des pays en développement de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. Les fournisseurs de coopération qui ont signé la Déclaration de Paris ont promis de « verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues » (Déclaration de Paris, 2005). Le programme d'action d'Accra a rappelé l'importance de la prévisibilité en appelant urgemment les donateurs à communiquer « des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués » (PAA, 2008). En outre, le PAA a mis l'accent au-delà de la prévisibilité annuelle, sur le moyen terme, en engageant les fournisseurs de coopération à mettre à disposition « régulièrement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à

cinq ans » (PAA, 2008). L'accord de Partenariat de Busan a par la suite réaffirmé explicitement les engagements pris à Paris et Accra en matière de prévisibilité.

L'indicateur 5 se compose de deux parties évaluant les deux aspects de la prévisibilité :

- Indicateur 5a : Prévisibilité annuelle (en cours d'exercice).
- Indicateur 5b : Prévisibilité à moyen terme.

### **Indicateur 5a : Prévisibilité annuelle**

Lorsque les fonds de coopération pour le développement diffèrent des montants programmés ou arrivent plus tard que prévu, cela peut avoir de sérieuses répercussions sur l'aptitude d'un gouvernement partenaire à mettre en œuvre ses politiques et stratégies de développement selon le calendrier prévu et à optimiser l'affectation des ressources tant intersectorielles qu'intrasectorielles.

#### ***Que mesure cet indicateur ?***

Indicateur 5a – Prévisibilité annuelle : Proportion des financements de la coopération pour le développement versée pendant l'exercice fiscal pour lequel elle était prévue par les fournisseurs de coopération.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Réduire de moitié la part de l'aide non décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue.

Cette partie de l'indicateur se concentre sur la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement. Elle mesure l'écart entre les fonds de coopération pour le développement programmés et ceux effectivement décaissés tels que notifiés par le fournisseur de coopération. L'apport de financement est considéré comme « prévu pour décaissement » lorsque le fournisseur en a informé le gouvernement au cours de l'exercice précédent.

L'imprévisibilité est généralement associée à l'insuffisance des fonds, mais il arrive couramment que les fournisseurs excèdent les versements programmés, ce qui cause également une imprévisibilité problématique pour les gouvernements des pays en développement. L'indicateur se concentre sur la part des décaissements programmés versés selon le calendrier prévu. Il ne prend pas en compte les décaissements dépassant les prévisions, mais des valeurs supplémentaires sont fournies sur ce sujet pour compléter la valeur obtenue par l'indicateur pour mettre en lumière les obstacles liés aux décaissements excédant les prévisions (consulter l'introduction aux annexes).

#### ***Quel est l'état d'avancement ?***

---

*Si l'imprévisibilité est généralement associée à un manque de financement, il n'est pas rare que les financements excèdent les décaissements prévus.*

---

Pour tous les pays ayant fourni des données de suivi au Partenariat mondial en 2013, 84 % de tous les décaissements programmés communiqués au gouvernement étaient de fait versés comme prévu au cours de l'année fiscale. Ceci représente une amélioration par

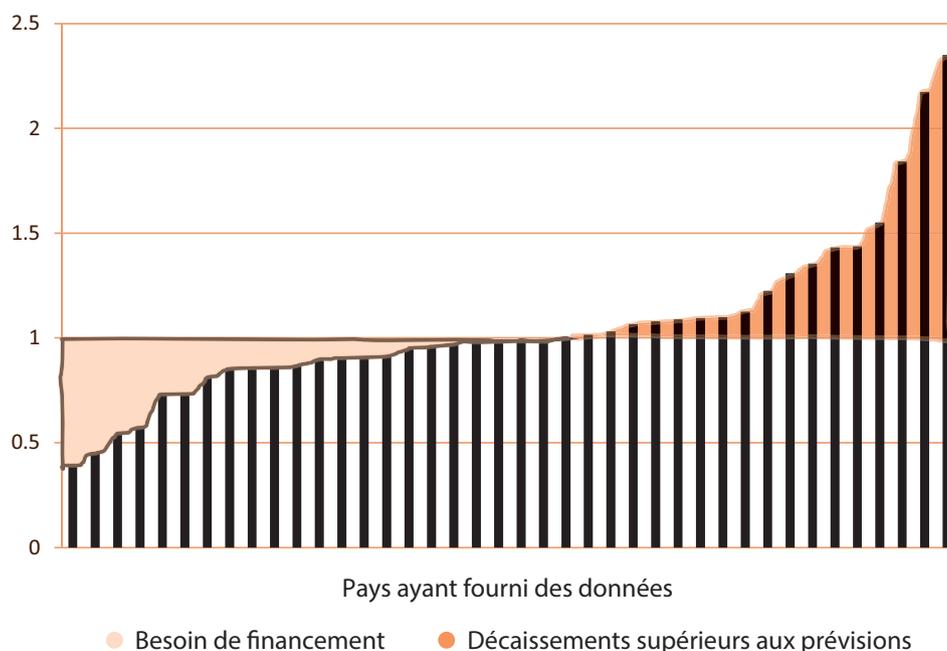
rapport à 2010, où cette proportion était de 79 % (tableau A.5a). Pour atteindre l'objectif cible d'ici à 2015, les fournisseurs de coopération devront verser 90 % de tous les décaissements programmés selon le calendrier prévu.

Un écart de financement de 16 % a affecté 22 pays qui ont reçu moins de décaissements que prévu (au total environ USD 5.3 milliards, graphique 4.4, besoin de financement). En revanche, 17 pays ont reçu des décaissements supérieurs aux prévisions ; ces versements « imprévus » s'élevaient à environ USD 6.4 milliards (graphique 4.4, décaissements supérieurs aux prévisions).

À l'échelle mondiale, ces deux phénomènes se neutralisent plus ou moins, ce qui entraîne des décaissements mondiaux représentant 103 % des versements programmés.

Comme l'indique le graphique 4.4, il existe de grandes variations entre les pays. Pour les cas extrêmes, le Congo, la Jamaïque et le Mali ont reçu au mieux la moitié des fonds initialement programmés par les fournisseurs, tandis que le Niger et la République Démocratique du Congo ont reçu plus du double des décaissements initialement prévus (tableau A.5a).

Graphique 4.4. Décaissements effectifs par rapport aux décaissements prévus dans les pays ayant fourni des données



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029147>

*Remarque* : Ce graphique n'inclut pas les six pays insulaires du Pacifique qui n'étaient pas en mesure de fournir des informations sur les décaissements programmés des fournisseurs.

Les données ne permettent pas de déduire les raisons sous-jacentes aux écarts de financement qui persistent dans certains pays. Le problème découle d'un ensemble de facteurs économiques et politiques qui affectent le paysage de la coopération au niveau national. Toutefois, concernant les pays où les versements sont supérieurs au montant prévu, les données révèlent une caractéristique : dans plusieurs pays la différence provient du fait que les décaissements programmés étaient nuls (ou qu'ils n'étaient pas disponibles). Cela était le cas par exemple de la République Démocratique du Congo, où

la moitié des fournisseurs (10 sur 19) n'avaient programmé aucun décaissement, et par conséquent, la majeure partie des décaissements réels n'étaient pas programmés. Dans l'ensemble, à peu près 40 % des décaissements hors des prévisions sont liés à des cas où les décaissements programmés étaient nuls. Cela indique le besoin d'efforts sérieux de la part des fournisseurs qui doivent informer les gouvernements de leurs programmes de décaissement.

Cependant, les données révèlent globalement que la majorité des décaissements non programmés découlent de chiffres inexacts lors des prévisions. Même lorsque les calendriers de décaissement étaient communiqués en détail par les fournisseurs, comme au Népal et au Niger, les décaissements réels étaient particulièrement plus élevés (184 % et 217 % respectivement).

L'analyse ci-dessus cherche à savoir si dans l'ensemble les pays reçoivent plus, ou moins, de fonds, que ceux programmés par les fournisseurs. Toutefois, dans chaque pays, les conclusions sont plutôt mitigées : la plupart faisaient face à des fournisseurs versant des montants supérieurs à ceux programmés, tandis que d'autres versaient des montants inférieurs à ceux prévus à l'origine. Par exemple, au cours de l'année fiscale pendant laquelle le Gouvernement du Malawi a reçu plus de 150 % des versements programmés, la moitié de ses fournisseurs de coopération ont versé moins que prévu.

Dans l'ensemble, les écarts entre l'information sur la planification et l'exécution réelle des paiements ont considérablement entravé la prévisibilité. Les données indiquent que les gouvernements sont circonspects face à ces écarts entre les calendriers de décaissement et les décaissements effectifs. Une comparaison avec les conclusions de l'indicateur 6 au chapitre 2 (inscription des fonds de coopération au budget) indique que les pays inscrivent à la fois moins et davantage de fonds au budget annuel que le total des décaissements programmés des fournisseurs. Que ce soit dû au fait que les gouvernements s'appuient sur d'autres sources d'informations sur la planification, ou tout simplement à l'ajustement des indications des fournisseurs, cela confirme que jusqu'à présent, les calendriers de décaissement des fournisseurs ne sont pas assez crédibles pour orienter la planification des gouvernements.

## Indicateur 5b : Prévisibilité à moyen terme

---

*Fournir des informations crédibles sur la coopération au développement sur un horizon de trois à cinq ans est fondamental pour la planification et la gestion budgétaires des gouvernements.*

---

Le manque d'informations détaillées et crédibles fournies à l'avance sur les fonds de coopération pour le développement peut avoir de sérieuses répercussions sur l'aptitude d'un gouvernement à planifier et mettre en œuvre ses politiques et stratégies, à procurer les services publics, et à élaborer et mener une politique macro-économique solide. L'accord de Partenariat de Busan appelle les fournisseurs à « fournir des informations disponibles, régulières et sur une période de trois à cinq ans concernant les dépenses futures et/ou les plans de mise en œuvre, comme convenu à Accra... » (aPB, 2011 : paragraphe 24a).

### ***Que mesure cet indicateur ?***

Indicateur 5b – Prévisibilité à moyen terme : Part estimée de la coopération pour le développement couverte par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses et/ou de mise en œuvre pour une, deux et trois années à l'avance.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Réduire de moitié la part des fonds de coopération non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux pays en développement.

L'indicateur 5b mesure la part estimée du financement de la coopération pour le développement couvert par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses pour une, deux et trois années à l'avance. Pour chaque fournisseur de coopération pour le développement participant au processus de suivi mondial, les gouvernements des pays en développement ont établi si le fournisseur leur avait fourni ou non un plan prévisionnel et/ou de mise en œuvre détaillé annonçant les flux prévus de coopération pour le développement pour les trois prochaines années – en pratique, il s'agit des années fiscales se terminant en 2014, 2015 et 2016.

Le plan prévisionnel de dépenses doit répondre à *l'ensemble* des critères suivants :

1. Être mis à disposition sous forme écrite ou électronique.
2. Mentionner clairement les informations indicatives pour les dépenses prévisionnelles ou les activités futures de mise en œuvre dans le pays, y compris les ressources programmées ou engagées lorsque l'activité et la modalité sont connues ; et, les autres ressources qui doivent encore être allouées à des activités spécifiques dans le pays.
3. Les montants doivent être présentés au moins annuellement (ou de façon plus détaillée) selon l'année fiscale du pays en développement.

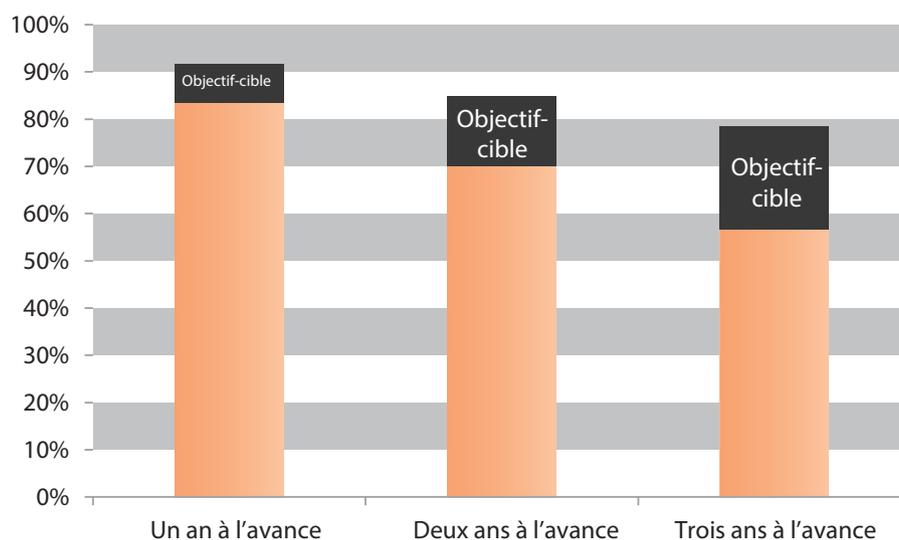
### ***Quel est l'état d'avancement ?***

*La disponibilité des informations prévisionnelle décroît au fur et à mesure des années : l'information prévisionnelle est bien disponible pour une ou deux années, mais pour la troisième année, celle-ci ne couvre qu'un peu plus de la moitié des dépenses prévues.*

Pour tous les pays ayant présenté un rapport de suivi au Partenariat mondial en 2013, la disponibilité d'informations prévisionnelles diminue au fur et à mesure des années : en moyenne, 83 % du total des fonds estimés sont couverts par des plans de dépenses prévisionnels pour l'exercice budgétaire se terminant en 2014, puis la couverture décroît à 70 % pour 2015 et 57 % seulement pour 2016 (graphique 4.5 et tableau A.5b).

Les parties prenantes du Partenariat mondial se sont engagées à réduire de moitié d'ici à 2015 la part des fonds de coopération pour le développement non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux pays en développement. Dans ce but, les fournisseurs doivent s'assurer collectivement que d'ici à 2015, les plans prévisionnels de dépenses couvrent 92 % des fonds totaux estimés pour l'année 2016, 85 % des fonds estimés pour 2017 et 79 % des fonds estimés pour 2018.

Graphique 4.5. Part estimée du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029166>

*Les pays en développement possédant des outils efficaces de collecte d'information ont de meilleures chances d'améliorer la prévisibilité à moyen terme.*

La faible disponibilité des informations sur les dépenses prévisionnelles peut découler de facteurs soit au niveau de la « demande » soit de « l'offre ». Les mécanismes adéquats de collecte systématique des informations prévisionnelles peuvent faire défaut dans certains pays en développement. C'est le cas par exemple dans une poignée de pays insulaires du Pacifique où les gouvernements ont rassemblé des informations sur la planification des fournisseurs à moyen terme jusqu'en 2015, mais pas pour 2016. Dans d'autres pays, comme l'Arménie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Lesotho, les Samoa et le Togo, la part estimée de fonds couverts par les plans prévisionnels de dépenses pour les trois prochaines années est systématiquement élevée (supérieure ou égale à 90 %, tableau A.5b). Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que ces pays disposent d'outils efficaces de collecte des informations. Par exemple, la base de données en ligne du Cambodge inclut des projections futures pour tous les projets actuels et elle est accompagnée d'activités du gouvernement pour vérifier les intentions de financement à moyen terme à la fois des projets du secteur public et de ceux mis en œuvre par des ONG. Les modalités de coopération peuvent aussi jouer un rôle dans la prévisibilité. Par exemple, il a été remarqué aux Samoa que l'accroissement du soutien budgétaire améliore la disponibilité des informations sur la planification à moyen terme.

Les données laissent à penser que la plupart des pays ayant présenté un rapport ont des mécanismes de collecte des informations sur les dépenses prévisionnelles : plus de 75 % d'entre eux rapportent disposer d'informations provenant *au moins* de certains fournisseurs, même pour trois ans à l'avance. Cela laisse entendre que dans l'équation de l'information, les contraintes se trouvent du côté de « l'offre » : soit les fournisseurs ne communiquent pas les informations nécessaires au pays, soit ils ne disposent pas de ces informations au niveau interne.

---

*L'information prévisionnelle existe au sein de l'administration du fournisseur, mais pour diverses raisons n'est pas fournie de façon systématique aux gouvernements des pays en développement.*

---

L'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP)<sup>13</sup>, une étude mondiale de l'OCDE sur les plans de dépenses des fournisseurs (voir encadré 4.1), est une ressource utile pour examiner l'« offre » d'informations sur la planification. En comparant les informations de l'Enquête avec les rapports des gouvernements des pays en développement, on observe des écarts entre les informations disponibles au niveau mondial et national. Dans certains cas, les fournisseurs rapportent à l'Enquête leurs dépenses prévues pour certains pays de la coopération, tandis que ces pays, eux, indiquent dans le cadre du suivi du Partenariat mondial que les plans de dépenses prévisionnelles de ces fournisseurs ne sont pas disponibles à l'échelle nationale. Cela amène à penser que l'administration du fournisseur détient les informations sur la planification, mais que pour diverses raisons, celles-ci ne sont pas régulièrement communiquées aux gouvernements des pays.

L'un des facteurs potentiels qui pourrait affecter la communication entre fournisseurs et gouvernements est la relation de coopération. En général, non seulement les pays prioritaires des fournisseurs reçoivent plus de ressources financières, mais l'échange d'informations y est aussi plus complet et systématique (OCDE, à paraître). Cela est attribué au niveau accru de coopération et au fait que les activités des fournisseurs de développement sont le plus souvent appuyées par les bureaux nationaux et les documents de stratégie nationale.

Sans tenir compte de la nature des relations de coopération, certains fournisseurs sont limités par leurs cadres ou pratiques juridiques. Une étude du CAD de l'OCDE a révélé que les contraintes procédurales et juridiques continuent d'entraver l'apport d'informations sur les dépenses prévisionnelles (OCDE, 2012b). La plupart des fournisseurs de coopération manquent d'outils de programmation interne pluriannuelle nécessaires pour mettre à jour les plans de façon continue. Les goulets d'étranglement incluent la programmation « à date butoir<sup>14</sup> » ou les cadres de coopération construits autour de processus budgétaires annuels et empêchant de divulguer les estimations des dépenses futures aux pays en développement. Les chiffres de la planification peuvent par nature faire l'objet de modifications ; cela est reconnu dans la Déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra lorsqu'ils traitent des questions liées aux informations indicatives sur les prévisions d'allocation des ressources. Pour permettre la prévisibilité à moyen terme, les fournisseurs doivent supprimer urgemment les entraves à l'apport de ces informations.

### **Indicateur 7 : La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs**

---

*Les cadres de redevabilité mutuelle devraient refléter les besoins des pays en développement et se fonder sur les politiques d'aide et de développement.*

---

L'accord de Partenariat de Busan reconnaît l'importance de la redevabilité mutuelle pour renforcer les partenariats et contribuer ainsi aux progrès pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement et au-delà. En particulier, il engage les partenaires

au développement à se rendre « mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements et des actions convenus à Busan, ainsi que de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra (aPB, 2011). Pour les mettre en œuvre, l'accord de Partenariat de Busan invite les pays en développement à être à la tête de l'élaboration des cadres nationaux d'examen permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle. Ces cadres, avec les indicateurs et les objectifs convenus, répondront à leurs besoins spécifiques, et seront ancrés dans leurs politiques d'aide et de développement. L'accord de Partenariat de Busan encourage l'ensemble des acteurs de coopération pour le développement à participer activement à ces processus mutuels d'examens. (aPB, 2011 : paragraphes 35a et 18d). La définition de la redevabilité mutuelle s'est élargie depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'accord de Partenariat de Busan accorde plus d'importance à la redevabilité des gouvernements aux citoyens et aux parlements nationaux et inclut un éventail encore plus large de partenaires pour la coopération, y compris les OSC et les acteurs privés, dans le cadre des mécanismes de redevabilité mutuelle. Des cadres nationaux inclusifs et transparents permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle se trouvent au cœur des engagements de Busan.

### *Que mesure cet indicateur ?*

Indicateur 7 – Redevabilité mutuelle : Proportion des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus et qui remplissent au moins quatre des cinq critères proposés.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Tous les pays en développement ont mis en place des évaluations mutuelles inclusives.

L'indicateur vise à mesurer la part des pays effectuant des examens mutuels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements. Les examens d'évaluation mutuelle sont des exercices nationaux qui impliquent aussi bien les autorités des pays en développement que les fournisseurs de la coopération, et ce à haut niveau, dans le cadre d'un examen mutuel des performances. L'idéal serait de procéder à ces examens par le biais de dialogues inclusifs impliquant un large éventail de ministères (y compris les ministères exécutifs des dépenses et les départements/services compétents, aux niveaux central et local) ; les fournisseurs de la coopération pour le développement (bilatéraux, multilatéraux et autres initiatives mondiales) ; ainsi que d'autres parties prenantes, dont les parlementaires, le secteur privé et les organisations de la société civile (dénommés les parties prenantes « non exécutives »). Ces évaluations devraient se faire à intervalles réguliers (par exemple, tous les un à deux ans) et peuvent être complétées par des examens indépendants/impartiaux (encadré 4.2).

Pour évaluer les progrès accomplis par rapport à cet indicateur, un pays est considéré comme disposant d'une évaluation mutuelle des progrès lorsqu'il satisfait au moins à quatre des cinq critères suivants :

1. Existence d'une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités pour la coopération au développement du pays.
2. Existence d'objectifs-cibles nationaux de la coopération pour le développement tant pour le gouvernement du pays en développement que pour les fournisseurs de la coopération au développement.

3. Évaluation des progrès de manière régulière, conjointe et à haut niveau par le gouvernement et les fournisseurs au cours des deux dernières années.
4. Participation active des autorités locales et des parties prenantes non exécutives à ces examens.
5. Les résultats complets de l'examen sont rendus publics de manière opportune.

#### Encadré 4.2. Suivi de la redevabilité mutuelle par l'Organisation des Nations Unies

Une enquête nationale sur la redevabilité mutuelle est menée tous les deux ans par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU sous les auspices du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD), en partenariat avec le PNUD. Deux enquêtes précédentes ont eu lieu en 2009 et 2011 (ONU, 2011).

Au moment de la rédaction de ce rapport, la troisième enquête sur la redevabilité mutuelle avait juste été déployée dans les pays. L'enquête recueille des données factuelles visant à soutenir les efforts que consacrent les gouvernements au renforcement des partenariats en matière de développement. Le FCD a invité 140 ministères de la Planification/du Plan et des Finances des pays en développement à participer à l'enquête et à s'entretenir avec les ministères dépensiers et autres parties prenantes pour identifier les outils de redevabilité mutuelle, tels que les politiques d'aide et de partenariat et les plateformes de dialogue.

Les premiers résultats de cette enquête devraient être disponibles à la fin de février 2014 et pourront enrichir les discussions sur les progrès réalisés à l'occasion de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial qui se tiendra au Mexique en avril 2014 et compléteront les résultats présentés ici.

### *Quel est l'état d'avancement ?*

*Des efforts ciblés sont nécessaires pour rendre les examens mutuels plus transparents et inclusifs, en étendant la participation aux fournisseurs émergents, à la société civile et au secteur privé.*

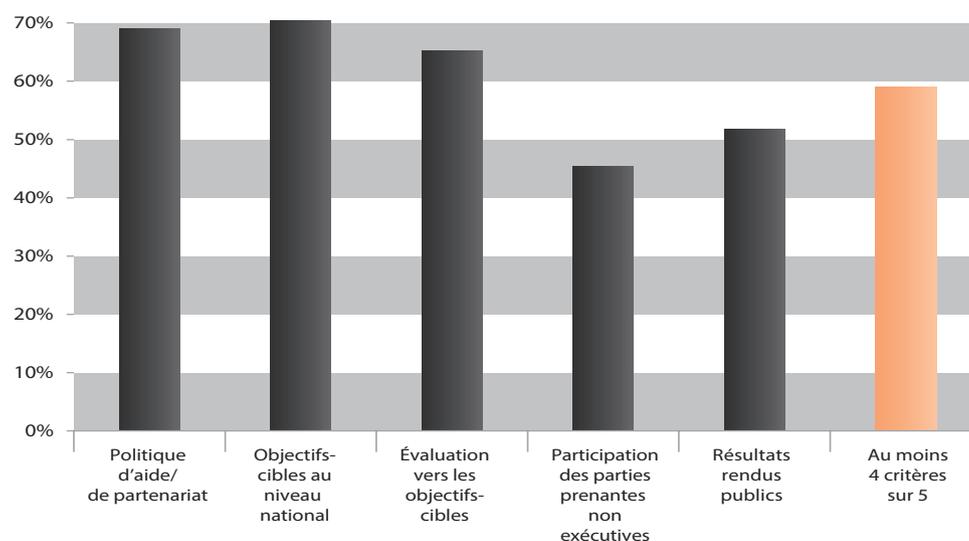
En 2013, 59 % des pays qui ont pris part à l'exercice de suivi du Partenariat mondial, ont indiqué avoir des examens d'évaluation mutuelle en place (graphique 4.6). Ce résultat reste bien inférieur à l'objectif-cible de 100 %.

Les réponses aux différents critères montrent que 70 % des pays indiquent avoir une politique d'aide ou de partenariat définissant les priorités en matière de coopération au développement (ou des éléments d'une telle politique convenus par l'intermédiaire d'autres instruments). De même, 72 % déclarent avoir des objectifs-cibles nationaux spécifiques quant à l'efficacité de la coopération au développement à la fois pour les gouvernements et les fournisseurs de coopération pour le développement. Une évaluation conjointe de ces objectifs-cibles a été menée ces deux dernières années auprès des échelons supérieurs de 65 % des pays. Les deux derniers critères se sont avérés plus difficiles ; pas plus de 46 % des pays impliquaient les parties prenantes non exécutives et les autorités locales aux examens et seulement 52 % rendaient les résultats publics en temps voulu.

*Depuis 2010, 11 pays de plus ont des revues mutuelles de redevabilité en place, malgré des critères plus strictes sur la définition de ces revues mutuelles.*

Compte tenu des changements de l'ensemble de critères<sup>15</sup>, il est impossible de comparer directement les résultats du suivi de la Déclaration de Paris en 2011 (OCDE, 2011) ; mais une comparaison simple des 38 pays qui ont participé aux deux exercices de suivi semble indiquer des progrès dans la mise en place d'évaluations. Onze pays supplémentaires satisfont maintenant aux quatre critères nécessaires sur les cinq requis. À l'inverse, trois pays qui répondaient auparavant aux critères nécessaires pour être réputés avoir des systèmes de redevabilité mutuelle en place ne satisfont plus aux critères nécessaires, suite aux exigences supplémentaires d'une part d'ouvrir le processus à un plus grand nombre d'acteurs et d'autre part, de rendre publique les résultats de l'évaluation. Sur les huit nouveaux pays ayant fourni des données sur cet indicateur en 2013, trois (tous des pays insulaires du Pacifique) répondaient à quatre des cinq critères.

Graphique 4.6. La part des pays satisfaisant aux critères d'examens d'évaluation mutuelle



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029185>

Les informations qualitatives complémentaires fournies par les pays dans le cadre de leur fourniture de données confirment que des progrès sont en cours. Plusieurs pays ont établi, examiné et révisé leur politique de coopération pour le développement ou de partenariat. Des efforts ont été effectués pour énoncer des engagements concrets en faveur de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Ceux-ci sont accompagnés d'efforts pour renforcer les cadres de suivi et d'évaluation, afin de suivre les progrès par rapport à ces engagements et objectifs-cibles définis dans les programmes et stratégies de développement, notamment l'élaboration de processus d'examens annuels réguliers et des structures claires de coordination pour les appuyer. Par exemple :

- Le gouvernement du Bangladesh et 18 partenaires au développement ont examiné le plan d'action de la Stratégie conjointe de coopération, donnant lieu à une série d'engagements concrets pour améliorer l'efficacité de la coopération dans le pays.
- L'Éthiopie a renforcé son cadre de suivi et d'évaluation pour les programmes de développement, incluant un processus d'examen annuel et une meilleure collecte des données.
- Le Cambodge a examiné et révisé sa structure de dialogue de partenariat, et prend des mesures pour impliquer de plus en plus des représentants des organisations de la société civile et du secteur privé.
- Le Lesotho a lancé une nouvelle politique de partenariat pour refléter les engagements pris à Busan en matière d'inclusion.

Les cadres de redevabilité, de coordination et de partenariat dépendent des plans ou programmes sectoriels de développement, des cadres de financement et de la nature de la coopération et des partenariats dans chaque secteur. Tandis que cet indicateur évalue la situation nationale, le degré d'inclusion et la portée des révisions des évaluations mutuelles peuvent varier selon les secteurs. Le Partenariat international pour la santé (*International Health Partnership*) illustre les efforts concertés entrepris pour consolider les résultats et la redevabilité dans le secteur de la santé. Il rassemble les gouvernements nationaux et les partenaires au développement par le biais de pactes nationaux visant à améliorer l'alignement sur les systèmes nationaux, il ajoute de nouveaux partenaires aux efforts de coordination du secteur de la santé et il soutient la redevabilité mutuelle au moyen d'indicateurs spécifiques suivant les progrès par rapport aux engagements convenus<sup>16</sup>.

### Comment progresser ?

- La communauté des fournisseurs doit relever son degré d'ambition collective et redoubler d'efforts si elle souhaite publier en temps voulu d'ici à 2015 des informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources de coopération pour le développement. Pour améliorer la publication des informations, des mesures urgentes sont nécessaires pour fournir plus fréquemment des données qui datent de moins de six mois, et surmonter les obstacles systémiques/procéduraux pour fournir des informations pour tous les champs du standard commun. Pour être plus transparents sur les plans futurs, les fournisseurs ne publiant pas encore d'informations doivent urgemment commencer à publier au moins les enveloppes agrégées par pays pour les années à venir, et viser à évoluer progressivement vers la fourniture de données plus détaillées par activité.
- Des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer la qualité et l'utilité des informations. Dans la mesure où l'indicateur de transparence du Partenariat mondial mesure la mise en œuvre du standard commun, toute évolution de l'indicateur sera au final orientée par l'évolution du standard lui-même. Dans la lignée de l'accord de Partenariat de Busan, il est recommandé que les travaux ultérieurs sur le standard commun se concentre sur l'amélioration de la compréhension de ce que des informations prévisionnelles, détaillées et en temps opportun signifient dans la pratique pour les pays en développement et les parties prenantes non-étatiques, afin que tous les efforts de transparence répondent efficacement aux besoins locaux et aux contextes nationaux.

- Les gouvernements des pays en développement sont confrontés à une imprévisibilité continue et doivent gérer des équations de ressources de plus en plus complexes, où les décaissements des fournisseurs ne sont pas à la hauteur des plans initiaux ou les excèdent. Pour rendre la coopération pour le développement plus prévisible à court terme, les fournisseurs devront : (1) éliminer les écarts de décaissements par rapport aux calendriers d'origine ; (2) rendre les calendriers de décaissements plus précis, y compris en révisant les plans à venir lorsque cela est nécessaire afin de fournir des estimations fiables des financements futurs ; et (3) fournir aux gouvernements des plans de décaissements pour ceux qui n'en fournissent pas.
- La prévisibilité à moyen terme reste un défi réel. L'engagement pris à Busan selon lequel d'ici à 2013, les fournisseurs partageraient des plans prévisionnels de dépenses glissants sur trois à cinq ans n'a pas été mis en œuvre. Les plans prévisionnels de dépenses pour la troisième année à l'avance couvrent maintenant à peine plus de la moitié des dépenses estimées. Des mesures urgentes sont nécessaires de la part des fournisseurs pour ajuster les politiques et procédures, afin que les plans de coopération à moyen terme puissent être mis à jour régulièrement et communiqués aux pays en développement et aux parties prenantes au sens élargi. Lorsque la législation, les politiques ou les procédures doivent être modifiées, les gouvernements doivent se remobiliser urgemment pour mettre en œuvre leurs engagements et faire de la prévisibilité à moyen terme une réalité.
- Des efforts ciblés sont nécessaires pour rendre les processus d'examen mutuel plus transparents et ouverts à tous, élargissant la participation aux fournisseurs émergents, aux organisations de la société civile et au secteur privé. Tandis que certains pays ont entrepris des actions positives pour consolider l'ouverture à tous des partenariats, les cadres de redevabilité mutuelle et les évaluations conjointes continuent d'être entrepris principalement entre le gouvernement et les fournisseurs traditionnels de coopération au développement. L'objectif 2015 des pays en développement d'avoir des processus d'examen mutuel en place n'est qu'à moitié atteint pour l'instant ; cela requiert des mesures urgentes pour consolider les structures existantes ou en créer de nouvelles.

## Notes

1. Pour une liste des fournisseurs qui ont publié leurs calendriers, consulter [www.oecd.org/dac/aid-architecture/acommonstandard.htm](http://www.oecd.org/dac/aid-architecture/acommonstandard.htm). Certains pays fournissent une APD par l'intermédiaire de plusieurs agences et ont donc publié des calendriers de mise en œuvre distincts pour chacune des agences. Une fondation privée a également publié son calendrier de mise en œuvre à l'échéance de décembre 2012.
2. La méthodologie qui concerne cet indicateur est disponible dans son intégralité sur le site Internet du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement <http://effectivecooperation.org/progress>. Pour l'élaboration de cet indicateur, l'équipe d'appui conjointe PNUD/OCDE s'est appuyée sur les avis d'experts du « Groupe ad hoc sur le standard commun » et a consulté les membres du Partenariat mondial en 2013 afin de prendre leur avis sur la conception de l'indicateur.

3. Pour évaluer la ponctualité des données fournies, il convient de tenir compte de la différence entre les deux systèmes : le SNPC n'est renseigné qu'une fois par an avec des données statistiquement vérifiées, tandis que l'éditeur de l'IITA est renseigné plus régulièrement mais avec des données qui ne sont pas encore statistiquement vérifiées.
4. Notons que le standard commun a été établi sur la base du système SNPC puis élargi pour inclure davantage de champs. Par conséquent, tous les champs du standard commun ne figurent pas dans le SNPC. En outre, des champs facultatifs propres à l'IITA n'entrent pas dans le cadre de l'évaluation.
5. Le registre IITA, consulter le site suivant : [www.iatiregistry.org](http://www.iatiregistry.org).
6. L'aide-pays programmable (APP) : il s'agit de la part de l'APD que les fournisseurs prévoient pour chaque pays. L'APP a pour but de tenir compte de la part des apports qui, dans l'enveloppe globale de l'APD, est destinée directement aux pays en voie de développement. Pour plus d'informations, consulter le site : [www.oecd.org/development/aid-architecture/cpa.htm](http://www.oecd.org/development/aid-architecture/cpa.htm).
7. En évaluant les fournisseurs d'APD, l'évaluation pilote exclut les organisations et fondations non étatiques. Les données fournies disponibles les plus récentes ont été évaluées : le rapport 2012 pour le SNPC et les rapports allant jusqu'à décembre 2013 pour l'IITA.
8. Ces trois pays sont la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie.
9. Au moment de l'évaluation, sept fournisseurs pratiquent activement une politique de confidentialité pour les données qu'ils fournissent dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles. Un autre fournisseur n'a pas répondu à la demande de l'OCDE concernant sa volonté, ou non, de publier ses données. Celles-ci n'ont donc pas été publiées. Renoncer à cette politique de confidentialité améliorerait considérablement le score de ces fournisseurs en matière de données prévisionnelles.
10. L'équipe d'appui conjointe a envisagé la possibilité de calculer une base de référence pour début 2012 mais un manque de ressources et de temps a empêché la réalisation de cette entreprise. En outre, il est apparu qu'une base de référence pour 2012 n'apporterait pas nécessairement une grande valeur ajoutée à l'analyse puisque les données ne varient guère au cours d'une seule année.
11. Pour plus d'informations, consulter l'OCDE (2013) ainsi que les études sur l'indice de transparence de l'aide publiées par *Publish What You Fund* : <http://ati.publishwhatyoufund.org>.
12. En demandant à l'équipe d'appui conjointe d'élaborer cet indicateur, le GT-EFF a précisé que l'indicateur ne devait pas impliquer la collecte de nouvelles données au niveau national.
13. Depuis 2007, le CAD/OCDE conduit des enquêtes annuelles rassemblant les plans prévisionnels de dépenses des plus grands fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement. Ces enquêtes servent d'outil de collecte systématique des informations sur les indications des fournisseurs quant aux futures allocations de ressources, et d'évaluation ultérieure du degré de prévisibilité des fournisseurs en comparant les informations sur la planification aux décaissements réels. L'EDP ne remplace pas les efforts des fournisseurs à l'échelle nationale, mais elle représente un outil pour les pays en développement à des fins de triangulation des informations disponibles et pour les compléter si nécessaire. Consulter le site [www.oecd.org/fr/cad/architecture/previsibilitedelaide.htm](http://www.oecd.org/fr/cad/architecture/previsibilitedelaide.htm).

14. Ce terme technique est employé pour désigner un cadre budgétaire ayant une date butoir et revu uniquement avant son échéance, par opposition à une revue glissante.
15. Les trois critères utilisés dans les efforts de suivi de la Déclaration de Paris correspondaient dans les grandes lignes aux trois critères actuels qui exigent d'avoir en place une politique de partenariat pour l'aide et des objectifs-cibles à l'échelle nationale, ainsi que de mener des examens ouverts à tous. Il faut toutefois noter qu'en 2013 le critère de l'inclusion *requiert* l'engagement actif des parties prenantes non étatiques, alors qu'auparavant, leur engagement était simplement encouragé.
16. Pour plus d'informations, consulter le site [www.internationalhealthpartnership.net/en/key-issues/compacts](http://www.internationalhealthpartnership.net/en/key-issues/compacts).

## *Références*

- aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org/resources>.
- Bureau du Cabinet du Royaume-Uni (2013), *G8 Open Data Charter and Technical Annex* [Charte du G8 sur l'ouverture des données et annexes techniques], Document de politique générale, Bureau du Cabinet, Londres, [www.gov.uk/government/publications/open-data-charter](http://www.gov.uk/government/publications/open-data-charter).
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (2005), approuvée lors du deuxième Forum de haut niveau à Paris, 28 février - 2 mars 2005, [www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm).
- Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (2012), *Tenir l'engagement de Busan sur la transparence : Proposition relative au standard commun*, Paris.
- IITA (Initiative internationale pour la transparence de l'aide) (2013), *Rapport annuel 2013*, IITA, Londres, [www.aidtransparency.net/reports/IATI-annual-report-2013.pdf](http://www.aidtransparency.net/reports/IATI-annual-report-2013.pdf).
- OCDE (à paraître), *Rapport de l'OCDE sur la prévisibilité*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « DAC and CRS reporting issues in 2012 » [Le CAD et les questions de notification relatives au SNPC en 2012], document présenté à des fins de discussions à la réunion du 11 au 13 juin 2013 du Groupe de travail sur les statistiques financières du développement du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Rapport 2012 du CAD sur la prévisibilité : Enquête sur les plans de dépenses des donateurs et progrès réalisés dans le domaine de la prévisibilité depuis le quatrième Forum à haut niveau, tenu à Busan*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/aid-architecture/2012\\_DAC\\_Report\\_on\\_Aid\\_Predictability.pdf](http://www.oecd.org/dac/aid-architecture/2012_DAC_Report_on_Aid_Predictability.pdf).

OCDE (2012b), « Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : Améliorer la contribution au développement de l'ensemble des parties prenantes », discussion document de réflexion présenté lors de la réunion du CAD à haut niveau les 4 et 5 décembre 2012 à Londres, OCDE, Paris.

OCDE (2011), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264125780-en>.

ONU (Organisation des Nations Unies) (2011), *Mutual Accountability for Development Cooperation Results : Where Next ?* [Responsabilité mutuelle pour des résultats de coopération au développement : Et maintenant ?], dans le cadre des préparatifs du Forum 2012 pour la coopération en matière de développement, Projet d'études, Bureau du Conseil économique et social/DEAS de l'ONU, New York.

PAA (*Programme d'action d'Accra*) (2008), approuvé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, [www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm).



Extrait de :  
**Making Development Co-operation More Effective**  
2014 Progress Report

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264209305-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2014), « Transparence et redevabilité vers des résultats pour le développement », dans *Making Development Co-operation More Effective : 2014 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264209572-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).